



Paris, le 28 septembre 2011

La CRE a remis son rapport sur les coûts d'approvisionnement et l'évolution de la formule tarifaire du gaz

Conformément à la mission d'expertise que lui ont confiée le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, la Commission de régulation de l'énergie leur a remis son rapport sur les coûts d'approvisionnement et l'évolution de la formule tarifaire en distribution publique du gaz.

La CRE, dans ce rapport, a approfondi les pistes de réflexion déjà évoquées dans sa délibération du 30 mars portant communication sur l'évolution des tarifs réglementés de gaz.

[Consulter la délibération de la CRE du 30 mars 2011 portant communication sur l'évolution des tarifs réglementés de gaz \(Approvisionnement de GDF Suez et formule tarifaire\)](#)

[Consulter le courrier du ministre des finances et de l'économie et du ministre chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique](#)

[Consulter la réponse de la CRE au ministre chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique](#)

[Consulter le courrier de la CRE qui accompagne le rapport remis aux ministres](#)

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence

Contacts presse :

Anne MONTEIL – 01.44.50.41.77 – anne.monteil@cre.fr

Cécile CASADEI – 01.44.50.89.16 – cecile.casadei@cre.fr